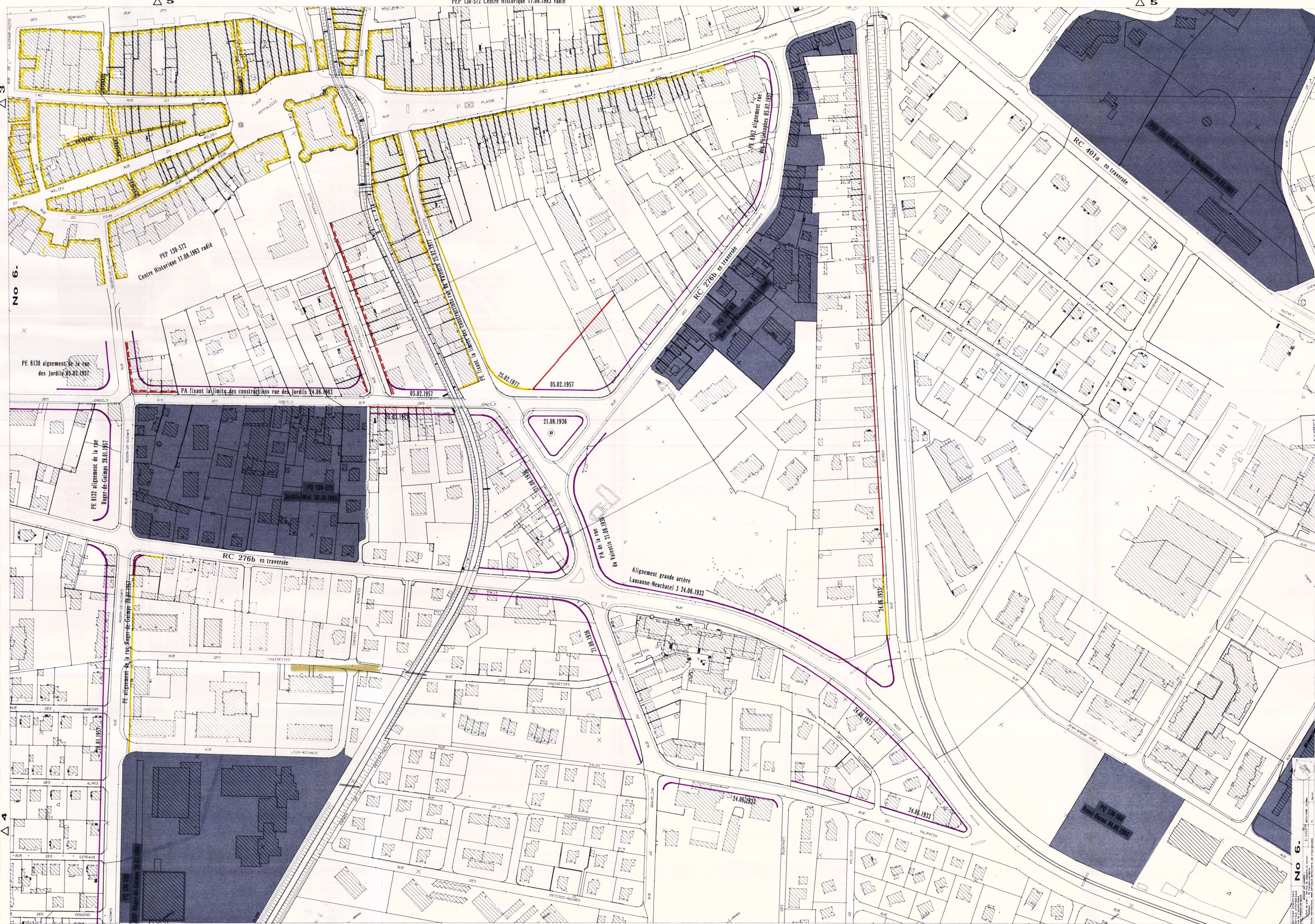




PLAN D'AFFECTATION
FIXANT LA LIMITE DES
CONSTRUCTIONS

NO 6 / 10

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS DANS SA SEANCE
DU 24 septembre 1998

PLAN DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 20 octobre 1998 au 18 novembre 1998

LE SYNDIC  LE SECRETAIRE 

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
DANS SA SEANCE DU 2 mars 2000

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES
INFRASTRUCTURES, LE

LE PRESIDENT  LE SECRETAIRE 

LE CHEF DU DEPARTEMENT 

ECHELLE 1:1'000

17 JUIN 2003

SEPTEMBRE 1998

LEGENDE

- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions maintenue
- Front d'implantation obligatoire nouveau
- Front d'implantation obligatoire maintenu
- Limite à radier
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité, à l'exclusion de toute reconstruction.
- Limite territoriale

Ce document tient compte des documents antérieurs suivants:			
adoptés par le Conseil d'Etat les:			
plan	n°	rue	date
PE	R.C. 402	Alignement des Quatre Maronniers à Clendy	21.07.26
PA	1	Alignement de la grande artère Lausanne-Neuchâtel	24.06.33
PA	2	Alignement de la grande artère Lausanne-Neuchâtel	24.06.33
PA	3	Alignement de la grande artère Lausanne-Neuchâtel	24.06.33
PA	4	Alignement des constructions à l'axe Halland	18.07.52
PA	5	Alignement des constructions route cantonale n°401	24.11.54
PE	8132/3.58	Alignement de la rue Roger de Guimps	28.01.57
PE	8050/3.58	Alignement rue de Neuchâtel rue de la Trêve	5.02.57
PE	8130/3.58	Alignement de la rue des Jordils	5.02.57
PE	8070/3.58	Alignement de la rue d'Orbe	9.11.70
PA	8226/5	Alignement des constructions en bordure de la R.C.401	26.03.57
PE	8151/3.58	Alignement de la rue du Valentin	25.02.77
PE	mod 5.2.57	Fixant la limite des constructions rue des Jordils	24.06.83
PE	140-001	Fixant la limite des constructions à l'avenue Halland	1.07.87
PE	140-003	Fixant la limite des constructions à la rue des Pêcheurs	18.04.93

Ce document annule et remplace les documents antérieurs suivants:			
adoptés par le Conseil d'Etat les:			
plan	n°	rue	date
PA	1	Alignement de la rue d'Orbe	25.06.23
PA	2	Alignement de la rue du Valentin	21.06.38
PA	3	Alignement de la rue d'Orbe	20.07.39
PA	4	Alignement de la rue de Clendy	20.07.39
PA	5	Alignement rue des Cygnes, rue des Pêcheurs et rue des Moutins	20.07.39
PE	8151/3.58	Alignement rue des Casernes et rue des Moutins	27.01.50
PE	8151/3.58	Zone ordre contigu et alignement à la rue des Cygnes	18.10.51
PE	8152/3.58	Alignement de la rue du Valentin	28.01.57
PE	8152/3.58	Alignement de la rue des Philosophes	5.02.57
PE	140-8153	Radial la limite des constructions	14.02.80
PA	140-002	Radial la limite des constructions	22.08.90

